

**II – Comité économique**

**MISSIONS PRINCIPALES DU COMITÉ ECO**

Tâches liées au développement de l'Observation du Marché (OM)

Code	Tâches	Durée	Contexte	Base	Compé- ten- ce	Prio- rité	Déclaration de Mannheim et/ou feuille de route de la CCNR
<b>Travaux liés à l'observation du marché</b>							
II-24-1	<b>Mettre à disposition des données économiques liées à la navigation intérieure en Europe.</b>	Permanent	Assurer une collecte des données la plus complète possible.	Contrat européen 2022-2025	ECO	I	
II-24-2	<b>Recueillir l'avis et les commentaires du Comité en amont de la publication des différents rapports.</b>		Assurer au maximum une cohérence entre les interprétations formulées dans les rapports d'observation du marché et la position des délégations de la CCNR (et du secteur).			I	

Code	Tâches	Durée	Contexte	Base	Compétence	Priorité	Déclaration de Mannheim et/ou feuille de route de la CCNR
II-24-3	<b>Basses eaux et navigation rhénane : suivi des aspects économiques.</b>		<p>Suivi régulier des aspects économiques liés aux conséquences des étiages sur la navigation du Rhin :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- dans le cadre des activités de l'observation du marché</li> <li>- sur demande des délégations pour des analyses plus spécifiques</li> </ul> <p>À réaliser en coopération avec le Comité IEN en ce qui concerne les aspects liés à l'infrastructure.</p> <p>En coopération avec IEN :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- organisation à échéance régulière d'ateliers sur ce thème.</li> <li>- rapport des délégations à échéance régulière sur les initiatives mises en œuvre au niveau national (dans le cadre du groupe de correspondance).</li> </ul>	ECO (22) 62 ECO (21) 15	ECO IEN	I	
<b>Promouvoir la transition énergétique du secteur de la navigation intérieure et soutenir sa réalisation</b>							
II-24-4	<p><b>Appui à la mise en œuvre des mesures proposées dans le plan de mise en œuvre de la feuille de route de la CCNR</b></p> <p>Dans le cadre de ses compétences, le Comité contribue à la mise en œuvre de la feuille de route de la CCNR, en coordination avec les autres Comités</p>	2024 - 2025	Mise en place d'un label international pour la protection de l'environnement et du climat : identification des critères de conception, de la méthodologie de mesure des émissions (en deux étapes), des aspects relatifs à sa mise en œuvre, lien avec tous les acteurs impliqués.	Feuille de route de la CCNR	ECO RV DF	I	Mesures V1 de la feuille de route

Code	Tâches	Durée	Contexte	Base	Compétence	Priorité	Déclaration de Mannheim et/ou feuille de route de la CCNR
	concernés et en relation avec l'étude de la CCNR sur le financement de la transition énergétique de la navigation intérieure européenne. Il élabore des propositions pour la coordination des activités de la CCNR en vue de la mise en œuvre des objectifs de la Déclaration de Mannheim dans le domaine économique.		<p>Identification des mesures possibles pour réaliser et financer la transition, œuvrer en faveur d'un programme de subvention européen adapté au secteur de la navigation intérieure en matière de transition énergétique.</p> <p>« Taxonomie de l'UE » : veille technique du Secrétariat sur les travaux relatifs à la taxonomie.</p> <p>Contribution aux prochaines étapes liées à la feuille de route :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- rapport d'ici 2025 sur l'avancement de la mise en œuvre de la feuille de route,</li> <li>- au plus tard en 2025 évaluer l'opportunité de la révision de l'« étude de la CCNR »,</li> <li>- évaluer d'ici 2025 l'opportunité d'étendre le périmètre de la feuille de route</li> </ul>		ECO		Mesures F1 de la feuille de route et paragraphe 4.2 de la Déclaration de Mannheim
					ECO		Mesures F2 de la feuille de route
					ECO RV IEN		Chapitre 6 de la feuille de route
II-24-5	<b>Fiscalité énergétique et impact sur la navigation intérieure : adaptation aux enjeux climatiques</b>	2024 - 2025	<p>En étroite collaboration avec le Comité DF, suivi de la révision de la directive 2003/96/CE et son impact sur le transport fluvial et la CCNR.</p> <p>Permettre une approche coordonnée au sein de la CCNR.</p> <p>S'assurer de la conformité du régime rhénan avec les enjeux liés au changement climatique.</p>	ECO (23) 6 interne	ECO DF	I	

Code	Tâches	Durée	Contexte	Base	Compétence	Priorité	Déclaration de Mannheim et/ou feuille de route de la CCNR
II-24-6	<b>Mise à disposition d'informations sur les programmes de financement disponibles pour la navigation intérieure aux niveaux national et européen relatifs à la transition énergétique</b>	2024 - 2025	Mise à jour annuelle d'une note de synthèse des mécanismes de financements disponibles pour soutenir la transition énergétique et la modernisation de la flotte au sein des Etats de la CCNR.  Le Comité joue essentiellement un rôle de plateforme d'échange.	ECO (22) 70 interne ECO (22)m 88 point 6	ECO	II	Paragraphe 4.1 de la Déclaration de Mannheim
<b>Plateforme d'échange et de coordination de position</b>							
II-24-7	<b>Promouvoir les intérêts de la navigation intérieure, notamment rhénane, dans les discussions ayant un impact économique sur la navigation intérieure en favorisant la coordination entre les délégations, et le cas échéant, les parties prenantes.</b>	2024 - 2025	Identifier les évolutions de la politique européenne et internationale ayant un impact économique important sur le transport fluvial.  Le cas échéant, préparer une note d'analyse et développer un argumentaire relatif à ces évolutions.  Diffusion de cet argumentaire par les délégations et/ou le Secrétariat auprès des instances pertinentes.  Permettre une approche coordonnée au sein de la CCNR et porter la voix du fluvial.	ECO (23)m 12 point 6	ECO	I	Paragraphe 6 de la Déclaration de Mannheim

Code	Tâches	Durée	Contexte	Base	Compétence	Priorité	Déclaration de Mannheim et/ou feuille de route de la CCNR
II-24-8	<p><b>Invitation d'intervenants extérieurs pour présenter des projets ou des études en lien avec les activités du Comité ECO, les priorités de la Déclaration de Mannheim ou de la feuille de route</b></p>	<p>2024 - 2025</p>	<p>Permettre à un acteur extérieur d'effectuer une présentation en lien avec les activités du Comité ECO.</p> <p>En particulier, sur l'initiative des délégations ou du Secrétariat, les thématiques liées à la Déclaration de Mannheim pourraient notamment faire l'objet de présentations : meilleure intégration de la navigation intérieure dans les chaînes logistiques numériques et multimodales, chargement/déchargement plus rapide et efficace des cargaisons de bateaux de navigation intérieure dans les ports maritimes, aspects climatique et énergétique et leur financement.</p>		ECO	II	